



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 5001

Texte de la question

Reponse. - La situation statutaire des medecins de sante scolaire a fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la preparation d'un projet de statut tendant a reunir dans un meme corps les differentes categories de medecins intervenant en sante publique ; celui-ci n'ayant pu aboutir, de nouvelles reflexions doivent etre engagees pour chacune d'entre elles. Actuellement, en l'absence d'un corps de fonctionnaires susceptible d'assurer ces fonctions, des medecins contractuels de sante scolaire sont recrutes, dans la limite des emplois disponibles, conformement aux dispositions de l'article 4 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiee portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique de l'Etat. En ce qui concerne le departement de la Marne, la situation est la suivante : medecins de secteur : effectif theorique : 9 ; effectif reel : 9. Vacataires : effectif reel (equivalent temps plein) : 0,95.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation statutaire des medecins de sante scolaire a fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la preparation d'un projet de statut tendant a reunir dans un meme corps les differentes categories de medecins intervenant en sante publique ; celui-ci n'ayant pu aboutir, de nouvelles reflexions doivent etre engagees pour chacune d'entre elles. Actuellement, en l'absence d'un corps de fonctionnaires susceptible d'assurer ces fonctions, des medecins contractuels de sante scolaire sont recrutes, dans la limite des emplois disponibles, conformement aux dispositions de l'article 4 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiee portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique de l'Etat. En ce qui concerne le departement de la Marne, la situation est la suivante : medecins de secteur : effectif theorique : 9 ; effectif reel : 9. Vacataires : effectif reel (equivalent temps plein) : 0,95.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5001

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1986, page 1969

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1054